

Fonds de prêts Eiffel Croissance Directe

EIFFEL INVESTMENT GROUP

Présentation du dispositif

Eiffel Croissance Directe est un fonds de prêts, qui finance les PME de tout secteur d'activité sans exclusion, à fort potentiel de croissance.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

Entreprises éligibles

les PME de tout secteur d'activité sans exclusion, à fort potentiel de croissance

Critères d'éligibilité

Sont visées les entreprises ayant un chiffre d'affaires compris entre 5 et 100 M€.

Pour quel projet ?

Présentation des projets

Le fonds de prêts Eiffel Croissance Directe peut financer des investissements matériels et immatériels.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

Eiffel Croissance Directe intervient pour des prêts d'un montant minimum de 1 M€, et pouvant aller jusqu'à 10 M€.

Eiffel Croissance Directe bénéficie d'une garantie du FEI (Fonds européen d'investissement).

Pour quelle durée ?

Les prêts accordés peuvent avoir une durée de remboursement de 10 ans (avec ou sans différé d'amortissement).

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

Pour faire une demande de financement : financement@eiffel-ig.com

Quel cumul possible ?

Les prêts d'Eiffel Croissance Directe sont complémentaires des financements traditionnels.

Critères complémentaires

- Création datant d'au moins 3 ans.
- Possibilité d'appartenance à un groupe de moins de 250 salariés.
- Effectif de moins de 250 salariés.
- Chiffre d'affaires de moins de 100 M€.

Organisme

EIFFEL INVESTMENT GROUP

- 9 rue Newton
75116 PARIS
E-mail : financement@eiffel-ig.com
Web : www.eiffel-ig.com